

Consignes de sécurité civile

1. Lors d'une alerte

- Suivez les consignes en cas d'alerte ou d'accident.
- Sur les lieux d'un accident ou à proximité de celui-ci, éloignez-vous rapidement des sources de danger (flammes, fumée, odeur de gaz, vapeurs incommodantes, etc.) et invitez les autres personnes à faire de même.
- En cas d'alerte ou d'accident, suivez les consignes des autorités.
- Ces consignes varient selon la nature de l'événement. Il peut s'agir de s'abriter à l'intérieur d'un bâtiment, lorsque s'abriter offre une protection suffisante. Il peut s'agir au contraire d'évacuer la zone touchée lorsque s'abriter n'offre pas de protection.

2. Lors d'une mise à l'abri

- Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche;
- Faites entrer vos animaux domestiques dans votre maison, si possible;
- Fermez les portes, les fenêtres, les volets, les stores;
- Calfeutrez les ouvertures et les bouches d'aération à l'aide de serviettes humides, de pellicule de plastique et de ruban-cache;
- Arrêtez les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que l'échangeur d'air;
- Éloignez-vous des fenêtres (le centre de la maison et le sous-sol offrent une meilleure protection);
- Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir de l'information;
- Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer le réseau, sauf pour obtenir une assistance médicale (Info-Santé 811, Centre antipoison du Québec [1 800 463-5060], ou 911);
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la garderie, car ils y sont à l'abri et en sécurité;
- Ne vous abritez pas dans votre automobile. Utilisez-la uniquement pour vous éloigner rapidement de la source du danger;
- Ne tentez pas de retourner à votre domicile si vous vous êtes abrité ailleurs. Dans les lieux publics (par exemple un centre commercial), votre sécurité est assurée par le personnel sur place, par la police ou par les pompiers.

Des matières dangereuses peuvent se trouver dans votre environnement. Parfois, elles ne sont pas détectables, parce qu'elles sont invisibles ou inodores. Demeurez à l'abri tant que les autorités vous le demandent et consultez les médias de votre région.

3. Lors d'une évacuation

Gestes à poser avant l'évacuation

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible);

Gestes à poser au moment de l'évacuation

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous rejoindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

Gestes à éviter

- Perdre du temps à téléphoner;
- Faire une valise, sauf si le temps le permet;
- Retourner à votre domicile sans autorisation formelle.